

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.01001

**MARCHÉ POUR LA MISSION D'ETUDE
PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH-RU MULTISITES
TARENTAIZE-BEAUBRUN-COURIOT À SAINT-ETIENNE, ET
CENTRE VILLES DE SAINT-CHAMOND, RIVE-DE-GIER, LA
RICAMARIE ET FIRMINY**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT l'approbation du bureau du 11 avril 2024 pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle multisites sur les secteurs d'OPAH-RU conduites par Cap Métropole en sa qualité de mandataire,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à concurrence a été publié le 10/06/2024 pour une publication sur le JOUE, BOAMP et dans le journal L'ESSOR avec une remise des offres fixée au 03/07/2024,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, une offre conforme a été déposée dans les délais :

- Ville et Habitat, 8 place Jean-Baptiste Clément, 75018 Paris,

CONSIDERANT que cette proposition a été jugée au regard des critères de jugement des offres ci-après : le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse de l'offre que le candidat Ville et Habitat, présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour Saint-Étienne Métropole au regard des critères de jugement précités,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public relatif à une mission d'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU multisites Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne et centre villes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, La Ricamarie et Firminy est conclu avec la société Ville et Habitat, 8 place Jean-Baptiste Clément, 75018 Paris numéro de SIRET 39270586900015, pour un montant de 75 112.50 € HT.

ARTICLE 2

La durée globale d'exécution du marché est de 12 mois à compter de la notification du marché.

**Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Reçu en préfecture le 31 octobre 2024
Publié le 31 octobre 2024
ID : 99_AU-042-244200770-20241031-C20240100110**

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget Habitat Cohésion Sociale, opération 308, des exercices 2024 et suivants.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/10/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX